



DISPOSITIF COVID-19

SAISON 2020-2021

SCOLVOYAGES

31 av du Mal de Lattre de Tassigny , 94440 Villecresnes

01.56.32.31.00

contact@scolvoyages.com

Chers professeurs, enseignants, chefs d'établissements,

La situation liée à l'épidémie du COVID 19, nous impose d'avancer avec beaucoup d'incertitudes et d'inconnues. Dans ce contexte, nous devons également nous assurer de la sécurité de tous, et prévenir les risques de contamination et de propagation du virus.

A chaque niveau, nous avons un rôle à jouer et une responsabilité à assumer face à ce virus.

Nous ne pouvons pas prédire quelle sera l'évolution du virus dans les prochains mois, et dans quelles dispositions nous serons. Cependant, nous ne devons pas nous empêcher d'être optimistes en imaginant que le virus sera derrière nous. C'est pourquoi nous vous encourageons à poursuivre vos projets de séjours scolaires. Encore plus aujourd'hui, les séjours sont un vecteur essentiel d'éducation, à travers les apprentissages qu'ils véhiculent, la vie en collectivité qu'ils imposent, et les environnements auxquels ils donnent accès.

ScolVoyages a décidé de prendre des dispositions et d'apporter des solutions et des réponses à cette situation. Conscient des problématiques auxquelles vous êtes confrontés, nous avons pris plusieurs décisions pour vous permettre d'envisager plus sereinement l'organisation de séjours scolaires sur l'année à venir.

Les dispositions que nous avons prises s'articulent autour de 2 axes:

- La mise en place d'un protocole sanitaire sur nos structures
- Une grande souplesse quant aux conditions d'annulation et de remboursement des séjours.

Nous espérons que les réponses que nous apportons vous permettront d'avancer sur vos projets de séjour, et que vos élèves auront la chance de découvrir cet hiver la montagne et le ski.

Nous restons à votre entière disposition pour répondre à toutes vos questions.

L'équipe ScolVoyages
Céline, Victoria, Mathilde et Frédéric

CONDITIONS d'ANNULATION ET REMBOURSEMENT

Participer à un séjour représente un engagement financier pour de nombreuses familles. Face aux incertitudes du contexte sanitaire, il semble difficile de demander aux familles de s'engager sans garantie de remboursement. C'est pourquoi nous avons décidé d'assouplir nos conditions générales, et permettant le remboursement des sommes engagées dans les cas détaillés ci – dessous.

Remboursement des acomptes versés

Dans les cas suivants, nous nous engageons à rembourser les sommes versées, même en cas d'annulation moins de 8 jours avant le début du séjour.

- Fermeture de la classe concernée par le séjour, ou d'une des classes participante au séjour.
- Fermeture de l'établissement scolaire
- Suspicion de cas Covid avant le départ d'au moins un élève ou professeur inscrit au séjour
- Cas Covid avéré, d'au moins un élève ou professeur inscrit au séjour dans les 14 jours précédant le départ.
- Interdiction de circuler, ou limitation du périmètre de circulation empêchant de se rendre sur le lieu de séjour.
- Interdiction officielle d'organiser des séjours scolaires, décidé par le préfet, le recteur, ou le gouvernement
- Confinement, ou toute mesure officielle rendant impossible le départ en séjour.

Le remboursement du séjour ou des acomptes pourra concerner l'intégralité du groupe, ou un enfant uniquement.

Nous ne rembourseront pas les acomptes dans les cas suivants:

- Dans le cas d'un empêchement pour toute autre raison médicale (autre maladie que la COVID, fracture, entorse...)
- Empêchement pour raison personnelle ou familiale

Dans ces cas là, nous pouvons vous proposer une assurance annulation classique qui viendra couvrir le montant du séjour en cas d'annulation pour raisons médicales ou personnelles notamment.

Si le séjour venait à être annulé, nous pouvons également vous proposer un report de séjour en gardant l'acompte pour un autre séjour.

NOTRE PROTOCOLE SANITAIRE ET NOS ENGAGEMENTS

Être gestionnaire de centres de vacances fait partie de notre ADN, et marque notre différence par rapport à d'autres organismes. Grâce à cela, nous avons le contrôle sur la manière dont vous êtes accueillis et nous avons la liberté de fixer notre propre niveau d'exigence sans dépendre d'un prestataire. Si la situation sanitaire l'impose et que le virus est toujours actif et en circulation cet hiver, nous avons anticipé un certain nombre de mesures afin de garantir votre sécurité, celle des élèves et de nos équipes.

Ces dispositions sont susceptibles d'évoluer en fonction des éventuelles réglementations et de l'évolution du contexte. Elles pourront être renforcées si des lois nous l'impose, ou assouplies si la situation sanitaire s'améliore.

La plupart de ces mesures ont été mises en place et testées lors d'accueil de groupes cet été, et nous avons un premier retour d'expérience positif sur l'ouverture de nos centres dans ce contexte d'épidémie.

Hygiène et désinfection

Un nettoyage et une désinfection en profondeur sont effectués avant l'arrivée de chaque groupe.

Les espaces communs (sanitaires, salles d'activités, couloirs, escaliers) seront nettoyés 2 fois par jour et une attention particulière sera portée aux poignées de portes, rampes, interrupteurs...

Après chaque repas et activité, les tables et les chaises seront désinfectées.

Des sprays de produits désinfectants seront à la disposition des encadrants et des professeurs pour renforcer la désinfection si nécessaire.

Gestion des groupes

Nous encourageons les enseignants à organiser le séjour autour de sous-groupes d'une dizaine élèves qui partageront chambres, activités et repas. L'idée est de cloisonner au maximum et de limiter la propagation du virus si un cas venait à se déclarer. A l'heure actuelle, il s'agit avant tout d'une recommandation de fonctionnement et les enseignants demeurent libres de choisir et d'appliquer cette organisation ou non pendant le séjour.

Hébergement et chambres

Les enfants et les jeunes sont hébergés en collectivité, et partageront leur chambre. Les chambres sont suffisamment spacieuses pour permettre 1m de distance entre chaque lit. Dans les lits superposés, les lits du haut et du bas seront utilisés. Nous demandons aux jeunes d'aérer quotidiennement les chambres au moins 15 minutes.

NOTRE PROTOCOLE SANITAIRE ET NOS ENGAGEMENTS

Restauration

Dans les réfectoires, les tables seront espacées d'un mètre. Nous demanderons aux jeunes de se placer sur une table au début du séjour, et de conserver cette table pour toute la durée du séjour. Les tablées seront cohérentes avec les sous-groupes définis par les enseignants.

Il n'y aura pas de buffet en libre service. Pour le petit déjeuner, des assortiments seront déposés sur chaque table. S'il devait y avoir une distribution à faire (gouter, yaourt...) nous demandons aux enseignants de l'assurer.

Nous sollicitons les élèves pour qu'ils débarrassent et désinfectent les tables après les repas.

Prévention et affichage

Au début du séjour, les gestes barrières et les règles sanitaires seront rappelées aux élèves afin qu'ils deviennent automatiques.

Un affichage concernant les gestes barrières sera présent dans les salles de restauration et d'activités.

Transports

Lors des transports en bus, le masque sera obligatoire durant toute la durée du trajet. Nos transporteurs partenaires sont vigilants à la désinfections de leur véhicules pour vous garantir une sécurité optimale. La fréquence des pauses est augmentée afin de prévoir une aération plus fréquente du véhicule.

Gestes barrières et port du masque

Le lavage des mains et la désinfection est essentielle. Nous mettons à disposition du gel hydroalcoolique et nous demandons aux enseignants de veiller à la désinfection des mains en arrivant sur le centre et dans les différentes pièces.

A l'intérieur, dans les espaces où la distanciation n'est pas possible, nous demandons aux groupes de porter un masque (salle d'activités, couloirs, local ski...). Nous ne fournissons pas les masques, les jeunes doivent venir en séjour avec un stock suffisant. Dans les chambres le port du masque ne paraît pas indispensable, dans la mesure où les rencontres et les échanges entre chambrées demeurent limités.

Nos salariés porteront en permanence un masque.

Activités

Nous avons consulté les écoles de ski pour connaître leurs positions et leurs recommandations. Il n'est pas prévu de rendre le masque obligatoire lors de la pratique du ski. Les moniteurs tacheront de conserver une distance de 1m entre les élèves. Les dispositions quant au port du masque dans les remontées mécaniques sont encore inconnues.